

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleure  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : [secretariat@mairiedebarfleure.fr](mailto:secretariat@mairiedebarfleure.fr)

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-28-MM

Le Maire de la commune de Barfleure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'installation d'un chapiteau à partir du lundi 15 mai 2023 sur le terrain communal du Crako en bordure du port,

Vu les repas du tournoi de football des Plus Beaux Villages de France, organisés par le Club Sportif Barfleuraire qui doivent se dérouler du jeudi 18 mai 2023 au dimanche 21 mai 2023 sur le terrain communal du Crako en bordure du port,

Vu le démontage d'un chapiteau le lundi 22 mai 2023 sur le terrain communal du Crako en bordure du port,

Vu la nécessité de réglementer l'occupation du terrain communal du Crako en bordure du port,

### ARRÊTE :

**Article 1** – Le terrain communal du Crako, situé en bordure du port, sera exclusivement réservé aux organisateurs et participants du tournoi de football, du lundi 15 mai 2023 au lundi 22 mai 2023 inclus.

**Article 2**- Le Club Sportif Barfleuraire est chargé par le Maire de la mise en œuvre des actions de sécurité pendant la durée de l'événement.

**Article 3** – Les prescriptions suivantes devront être respectées par les organisateurs :

- Les emplacements occupés seront remis en état
- Aucune atteinte ne devra être portée aux infrastructures communales et portuaires

**Article 4** – La gendarmerie de Saint-Vaast-la-Hougue, le maire de Barfleure et ses Adjointes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer la bonne exécution du présent arrêté.

A Barfleure, le 10 mai 2023

Le Maire

Michel MAUGER

